

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2026

Décision de politique monétaire du conseil de surveillance de l'IEOM

Dans un contexte de rehaussement des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), le Conseil de surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) a examiné la situation économique et monétaire de la zone franc Pacifique.

Le Conseil de surveillance constate une résurgence des pressions inflationnistes dans la zone monétaire : en avril 2026, les prix à la consommation ont progressé de 1,1 % en Nouvelle-Calédonie et de 0,1 % en Polynésie française sur un mois. Les anticipations d'inflation apparaissent désormais orientées à la hausse, faisant peser un risque sur la stabilité des prix.

Les dynamiques économiques des différentes géographies demeurent contrastées. L'économie polynésienne reste bien orientée, soutenue par un tourisme dynamique. En Nouvelle-Calédonie, la situation économique reste fragile, pénalisée par les difficultés persistantes du secteur du nickel et l'absence de visibilité sur l'avenir institutionnel du territoire. A Wallis-et-Futuna, l'activité économique reste globalement dynamique, malgré un contexte d'inflation élevée (+3,5 % en décembre 2025 en glissement annuel).

Compte tenu du régime de taux de change fixe avec l'euro et de liberté de circulation des capitaux avec le reste du monde, le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé d'augmenter l'ensemble de ses taux d'intérêt directeurs de 25 points de base. Ceux-ci sont donc fixés comme suit à compter du 25 juin 2026 :

- Taux de la facilité de dépôt : 2,25 %
- Taux du réescompte à 7 jours : 2,35 %
- Taux des lignes de refinancement à 6 mois : 2,45 %
- Taux de la facilité de prêt marginal : 3,00 %

L'IEOM reste attentif aux évolutions économiques et monétaires et veille à préserver la stabilité financière essentielle pour soutenir le financement de l'économie de la zone monétaire dans son ensemble.

L'Institut d'émission d'outre-mer est un établissement public national, qui exerce les missions de banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Il conduit la politique monétaire de l'Etat dans la zone. Il veille au bon fonctionnement des systèmes de paiement et à la sécurité des moyens de paiement. L'IEOM apporte aussi ses analyses économiques et financières et ses services à la communauté bancaire, aux administrations publiques, aux entreprises et aux particuliers.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.ieom.fr

Contact presse : Eric MORIAME - tél : 06 73 51 02 90, communication@iedom-ieom.fr